

**\* Conférence téléphonique du 16/04/2020 de 1h50**

**- Les congés**

La directrice a déclaré qu'elle allait demander le dépôt de 5 jours de congés pour chaque agent du SEJF, conformément à l'ordonnance du gouvernement (entre la période du 17 avril et du 11 mai).

La CGT a fait savoir son opposition formelle sur ce sujet en argumentant que :

► Les agents du SEJF subissent cette situation de crise comme de nombreux autres salariés du privé et fonctionnaires.

► L'ordonnance prévoit que le « retrait » des jours de congés pour les agents en télétravail SERA à l'appréciation du chef de service.

► Grâce au tableau portant sur l'activité en situation de télétravail que la directrice avait souhaité transmettre à la DG, et, que les agents ont servi, il apparaissait indéniable que les ODJ, OFJ et personnels administratifs travaillent (même beaucoup pour certains) en cette période de confinement.

► Nous demandons à ce qu'aucun jour de congé ne soit imposé aux agents du SEJF.

Madame BECACHE nous a expliqué qu'elle souhaitait que les agents posent 5 jours de congés durant la période confinement (avant le 11 mai), notamment pour éviter que la reprise ne se fasse de façon dégradée au moment où la présence des agents s'avérera nécessaire. Elle a précisé que les agents du service vivaient dans de bonnes conditions à la maison, « comme des coqs en pâte ».

La CGT a réagi vivement à ces propos, en lui signifiant que cette mesure gouvernementale, qu'elle envisageait d'appliquer était totalement indécente.

Il conviendrait d'abord de demander un véritable effort à ceux qui n'en fournissent pas, à savoir, notamment, les entreprises du CAC 40 qui continuent de reverser pour nombre d'entre elles, des milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, alors qu'elles perçoivent, dans le même temps, des milliards d'euros d'argent public pour les aider à surmonter la crise.

**- Les rémunérations**

Le gouvernement débloquera une somme destinée à récompenser les agents de l'État ayant réalisé des actes « héroïques », pendant la crise sanitaire, sous forme de primes pouvant aller jusqu'à 1 000€.

La CGT s'est d'abord positionnée pour une revalorisation des salaires et des moyens dans la fonction publique et particulièrement dans le secteur hospitalier. Des primes ponctuelles ne résoudront en aucun cas une situation déjà critique et décriée depuis de nombreuses années.

Puisque cette prime sera allouée et sera de toute façon versée également aux agents de la DGDDI nous avons déclaré qu'il serait mal venu que des agents du SEJF, travaillant à domicile derrière leur écran, puissent en bénéficier. En effet, sauf à intervenir dans le cas d'un flagrant délit en relation avec la crise sanitaire, car ce type de situation impliquerait, à l'instar de nos personnels soignants, qu'ils se mettent en danger d'être contaminés par le virus et de le transmettre à leur entourage.

Madame BECACHE nous a informés avoir envoyé, dans un premier temps, à la DG, une liste ne comportant aucun nom car contre le principe. Ce qui rejoint la position de la CGT.

Toutefois, et visiblement à la demande de la Direction Générale, elle a ensuite renvoyé une liste comprenant 16 % d'agents du SEJF qui pourraient prétendre à cette prime, car cette dépense étant actée par le gouvernement, il convenait de la mettre en œuvre.

Les agents sélectionnés, méritants « seraient » ceux qui auraient eu « une grande implication dans la crise notamment en travaillant le dimanche ».

Elle a également admis qu'elle pourrait ainsi récompenser des agents pour leur travail tout au long de l'année qui n'ont pas pu l'être autrement.

Nous avons rappelé que cette prime n'avait pas vocation à pallier les carences de l'état en matière de rémunérations et que pour nous, seuls les agents de la DGDDI exposés au virus devraient pouvoir l'obtenir.

A ce titre, nous espérons que tous les agents destinataires de cette prime la reverseront à des associations ou des œuvres comme l'ODOD, par exemple par respect aux véritables « héros » du service public.

#### **- Les agents en formation ODJ et OFJ**

Le commandement envisage le report des épreuves écrites au mois de septembre à **Tourcoing, et à Ivry** pour les oraux.

Dans cette attente, les collègues pourraient être placés en « stage » dans les unités les plus proches de leur domicile en fonction de leur capacité d'accueil.

L'Unité Locale de Paris étant celle qui, eu-égard à ses besoins, en accueillerait le plus grand nombre.

Les trois OS ont approuvé cette démarche qui permettrait aux futurs ODJ et OFJ d'appréhender notre métier dès juillet 2020.

#### **- L'anticipation de la reprise au SEJF**

Divers points ont été abordés sur ce sujet. Ils feront l'objet de groupes de travail en visio conférence qui porteront sur les thèmes suivants :

- Le travail avec les masques

- La problématique de la surface des pièces occupées par les agents. Certains sont exigus, il faudra trouver des solutions. Il a été pris pour exemple, le bureau du personnel administratif situé en bout de couloir qui accueille 5 agents. (possibilité de faire des rotations de personnel en fonction des jours...)

- L'organisation des gardes à vue par rapport à l'exiguïté des salles d'auditions.

- La désinfection et le nettoyage des bureaux, des voitures et du matériel en général.

- Les trajets entre le domicile et le service. À ce sujet, la CGT avait fait, lors d'une précédente visio conférence, une proposition qui emportait l'adhésion des autres OS, à savoir favoriser l'usage des véhicules de services, notamment en covoiturage au sein des UL et des groupes, dans le but d'éviter les transports en commun, zones à risques pour la transmission du virus...

**Si certains d'entre vous souhaitent que d'autre-s sujet-s soi(en)t abordé-s lors de ces visio conférences à venir, n'hésitez pas à nous en faire part.**

**\* Conférence téléphonique du 17/04/2020 de 30'**

Le seul thème abordé à l'initiative de la directrice de service a été celui des congés.

Madame BECACHE nous a informés qu'elle souhaitait par souci d'équité que l'ensemble des agents du SEJF « soit logé à la même enseigne » et qu'il se voit imputer 5 jours de CA quelle que soit leur position administrative ( télétravail ou en ASA ).

Pour rappel, les agents en ASA ( une douzaine environ pour notre service) devraient normalement déposer à posteriori 5 jours pour la période du 16 mars au 16 avril et 5 autres jours (CA/RTT ou CET) pour la période du 17 avril au 11 mai.

La CGT a été la seule organisation syndicale à rejeter en bloc cette proposition pour les motifs suivants :

**- Les agents ne sont en aucun cas responsables de la situation actuelle contrairement :**

- *au gouvernement actuel qui a une responsabilité dans la gestion de cette épidémie.*
- *aux gouvernements successifs qui ont la responsabilité de l'état de délabrement de notre système de santé.*
- *aux gouvernements et aux administrations qui sont responsables du manque d'équipements de protection, et d'une politique informatique inadaptée ayant engendrée un manque de matériel pour le télétravail.*

De plus, cette ordonnance sanctionnera des douaniers mais aussi les collègues d'autres services qui ne peuvent pas télétravailler faute de matériel. **Il s'agit clairement d'une rupture d'égalité.**

Nous avons également souligné que contrairement à ce qui est avancé, il ne s'agit pas de réguler la reprise du service suite à la période de confinement mais juste de **spolier** les agents de leurs droits.

Par ailleurs, par cette ordonnance, ce gouvernement n'a pas le courage de ses actes puisqu'il transfère la responsabilité de suppression des congés aux chefs de service !

La CGT combattra la décision du gouvernement de supprimer jusqu'à 10 jours de CA-RTT-CET aux agents confinés, car ils ne doivent pas porter la responsabilité de la situation actuelle.

Dont acte.

Madame BECACHE nous a indiqué que madame BRAUN-LEMAIRE, directrice de la DGDDI organisait cet après-midi une conférence téléphonique avec les différents chefs de services de la douane. Elle nous a également informés qu'elle écrirait à l'ensemble de ses agents, des instructions qui lui auraient été données, dans la soirée .

La CGT a souligné avec humour que cette transmission via les RUL pourrait se faire même tard dans la soirée puisque ces derniers se verront certainement gratifier de la fameuse prime héroïque pour avoir travaillé les « dimanches ».

**Dernière minute**

Madame BECACHE, suite à l'audio conférence, a informé les OS que la Direction Générale n'a pas encore pris de décision définitive concernant les congés des agents. En effet, Madame BRAUN-LEMAIRE attendrait la parution d'un décret afin de rédiger une note à l'attention des services.